

L'INSTITUT D'URBANISME ET DE GÉOGRAPHIE ALPINE

L'IUGA dispense des formations de haut niveau dans les spécialités suivantes :

- Géographie
- Maîtrise d'ouvrage du bâtiment
- Environnement
- Urbanisme
- Coopération internationale
- Aménagement
- Tourisme

il forme des étudiants aux niveaux licence, licence professionnelle et master.

CONTACT

Leila BEN SLAMA

Gestionnaire financière de l'IUGA

Tél. 33 (0)4 76 82 20 03

leila.benslama@univ-grenoble-alpes.fr

Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine (IUGA)

14, 14 bis avenue Marie Reynoard,
38100 GRENOBLE

Site web :

iuga.univ-grenoble-alpes.fr

VERSEZ LA TAXE D'APPRENTISSAGE

À L'INSTITUT D'URBANISME & DE GÉOGRAPHIE ALPINE

CHIFFRES CLÉS

800 étudiants

340 stages par an

220 diplômés de master chaque année



POURQUOI NOUS VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

La taxe d'apprentissage :

- contribue à améliorer la qualité des enseignements de nos formations en apprentissage
- nous aide à former vos futurs collaborateurs en phase avec l'évolution de vos besoins de demain,
- nous permet de financer des équipements pédagogiques pour former des professionnels aux techniques et méthodes innovantes en apprentissage



La taxe d'apprentissage représente 100% de notre budget d'investissement.

La taxe d'apprentissage constitue pour l'Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine (IUGA) une ressource importante et participe à un large éventail de financements extérieurs nécessaires aux multiples activités développées par l'IUGA :

- formation des futurs professionnels de l'aménagement, de l'urbanisme, du développement territorial et de la maîtrise d'ouvrage du bâtiment,
- conduite d'ateliers de projet et de mises en situation professionnelle en France et à l'international,
- interventions de praticiens et de chercheurs provenant d'horizons disciplinaires variés,
- soutien à la formation professionnelle par l'organisation de rencontres avec les acteurs du/des territoire(s), maintien du centre de documentation, etc.

COMMENT NOUS VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

L'Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine (IUGA) est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage au titre de la **catégorie B**.

- 1 Vous devez effectuer le versement de la taxe à votre organisme collecteur de la taxe d'apprentissage (OCTA) en précisant :

Code UAI : **038 01 27 G**
Nom de l'établissement bénéficiaire : **IUGA**
Adresse : **14, 14 bis avenue Marie Reynoard, 38100 GRENOBLE**
Formations concernées : voir liste ci contre
Catégorie : **B**

- 2 Pour nous aider à garantir la traçabilité des sommes versées, nous vous remercions de transmettre votre intention de versement par mail ou courrier postal (formulaire joint) à :
Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine
À l'attention de Leila BEN SLAMA
14, 14 bis avenue Marie Reynoard
38100 GRENOBLE

Le versement doit être fait **avant le mois de février prochain.**



NOS FORMATIONS HABILITÉES À PERCEVOIR LA TAXE D'APPRENTISSAGE

MASTERS

Master Géographie Aménagement Environnement Développement



- **Parcours Maîtrise d'Ouvrage du Bâti (MOBat)**

Le Master MOBat privilégie les dimensions territoriales et environnementales conditionnant l'acte de construire. De l'enveloppe du bâtiment à l'aménagement du territoire en passant par le quartier de la ville, plusieurs thématiques en relation avec l'environnement sont développées en synergie avec d'autres parcours du master «géographie, aménagement, environnement, développement» : l'énergie et le climat, la mobilité et le foncier, le droit de l'urbanisme et les politiques publiques.

Master Urbanisme et aménagement



- **Parcours Urbanisme et projet Urbain (UPU)**

Le master Urbanisme et Projet Urbain vise la préparation au métier d'urbaniste dans le champ de la maîtrise d'ouvrage urbaine (planification, conception, analyse, prospective territoriale) et à un apprentissage de la démarche de projet territorial et urbain. L'objectif du parcours est de doter les étudiants d'une solide culture sur la ville, de leur apprendre à maîtriser les outils techniques (dessin, cartographie, systèmes d'information géographique) nécessaires pour exercer le métier d'urbaniste et de leur fournir des connaissances spécialisées en matière de droit et de montage opérationnel.



- **Parcours Urbanisme et coopération Internationale (UCI)**

Le master Urbanisme et Coopération Internationale vise la préparation au métier d'urbaniste en France et à l'international. La première année comprend à la fois des enseignements de tronc commun et de spécialité. La deuxième année, quant à elle, constitue un parcours autonome avec des enseignements qui lui sont propres.